

## **Le point sur les installations septiques**

Au début de l'été 2008, au mois de mai et juin, certains d'entre vous ont probablement reçu ma visite sur votre propriété pour faire une caractérisation de votre installation septique. Je tiens à remercier les résidents et résidentes que j'ai rencontré lors de mes visites, ils ont tous bien coopéré au projet en me fournissant les informations dont j'avais besoin. Le but de ces visites était de faire un inventaire des installations septiques sur le territoire de Lac-aux-Sables, et d'identifier les installations non-conformes et polluantes pour les cours d'eau du territoire.

J'ai en tout caractérisé 127 installations septiques, principalement sur les propriétés en bordure du lac-aux-Sables. Question de vous rassurer, l'ensemble des installations septiques caractérisées ne présentaient aucuns signes de pollution. Cependant, une minorité d'installation montrait des signes d'éventuelle pollution si celles-ci ne sont pas restaurées. La municipalité est consciente des cas problématiques, et plusieurs de ceux-ci sont déjà pris en main pour une restauration future.

En effectuant mon travail, j'ai aussi constaté que certains propriétaires ne faisait pas vidanger leur installation septique régulièrement. Je rappelle qu'une installation utilisée de façon permanente doit être vidangée au 2 ans, et qu'une installation utilisée de façon saisonnière (moins de 180 jours par année), doit être vidangée au 4 ans.

J'ai aussi remarqué que certaines propriétés compte encore sur un vieux puisard comme système d'évacuation des eaux usées. Veuillez noter qu'il y a près de 40 ans, la municipalité a adopté un règlement relatif aux rejets des eaux usées, et que le règlement provincial sur les eaux usées (Q-2, r.8) a été adopté au début des années 80. Il est donc le temps de vous conformer à la réglementation d'aujourd'hui! Il n'y a pas de droits acquis en environnement lorsqu'il y a nuisance.

J'ai constaté que l'ensemble des propriétés situées autour du lac-aux-Sables présentaient des installations septiques conformes et sans risques de pollution pour le lac. Il faut cependant garder à l'esprit que l'entretien et les vérifications régulières de votre installation septique demeure la clé pour maintenir la santé de nos lacs et cours d'eau.

Environnement vôtre !

Simon, votre inspecteur en bâtiment et en environnement